



POLITIQUE DU CIVISME ET DE L'ÉTHIQUE CIVISME

1. DÉFINITION DU CIVISME ET DE L'ÉTHIQUE CIVISME

Civisme

Les dictionnaires et sites de références linguistiques définissent le « civisme » comme étant principalement le dévouement d'un citoyen pour sa patrie ou pour l'intérêt public, ou une attitude d'attachement à la communauté, à la collectivité. Le terme « civisme » est généralement distingué du terme « civilité », considéré comme vieilli, ou de « savoir-vivre » lequel est couramment utilisé pour désigner un ensemble de règles de vie en communauté et réfère à des notions de politesse, de courtoisie et de respect d'autrui. Dans le cadre de la présente politique, le terme « civisme » englobe les deux sens. De plus, il fait référence aux relations observées dans le cyberspace, en désignant les notions spécifiées précédemment, mais appliquées à l'utilisation des technologies liées à Internet, plus particulièrement au regard des réseaux sociaux.

Éthique

L'éthique se définit de plusieurs façons selon les disciplines ou les contextes où elle est utilisée. De façon générale, l'adjectif éthique est associé à ce qui concerne les principes de la morale ou à ce qui étudie les fondements de la morale. Nous pouvons parler de l'éthique comme d'un ensemble de règles de conduite propres à une société ou à un groupe. Au contraire d'une loi ou d'un code de déontologie, l'éthique présente des règles à respecter afin d'assurer un vivre ensemble, mais elle n'est pas assortie de sanctions disciplinaires. Dans le cadre de la présente politique, l'éthique peut également se définir comme un questionnement portant sur l'action morale ou sur l'actualisation des valeurs et des principes qui guident une action.

2. ORIENTATION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Réaffirmer l'importance de la dimension humaine et d'un climat de travail sain, empreinte de relations courtoises et professionnelles, et ce, qu'il s'agisse des relations de personne à personne ou de celles établies par l'intermédiaire des réseaux sociaux ou des communications que permettent les technologies émergentes.

- Se donner, à partir de valeurs communes, les moyens d'orienter et d'inspirer les pratiques et les attitudes au sein de la municipalité.
- Inviter la communauté à contribuer au renouvellement et à l'enrichissement de la municipalité, à se gouverner de façon éthique.
- Sensibiliser la communauté en ce qui concerne tout particulièrement le civisme dans l'espace virtuel, notamment les relations entre le personnel et les citoyens (nes).
- Soutenir les employés, les élus et les bénévoles dans le développement de compétences en lien avec la présente politique, sous forme de formation et à travers la révision de différents codes encadrant les comportements.

3. PRINCIPES

- **Le respect**
Le respect est la considération de l'autre, qu'il soit un citoyen, un employé, un bénévole ou un partenaire. Le respect signifie être à l'écoute des besoins d'autrui. Le respect s'exprime également envers soi-même, comme personne, ainsi qu'en matière d'environnement en favorisant les gestes écologiques et responsables.
- **La coopération et la collaboration**
La coopération et la collaboration impliquent un travail collectif vers un but commun, La participation active et la communication entre les personnes qui font équipe sont essentielles à l'atteinte de cet objectif. La coopération et la collaboration appellent la solidarité, la confiance et la valorisation de l'apport de chacun.
- **La courtoisie et la politesse**
La courtoisie et la politesse impliquent un comportement approprié, selon les règles de civilité établies. Ces règles, qui se traduisent en actes de civilité, sont des rituels qui régularisent la vie en société. Elles favorisent le bon fonctionnement des relations des uns avec les autres, quels que soient l'âge, le sexe, la religion, l'origine culturelle ou ethnique, l'orientation sexuelle ou la classe sociale.
- **L'effort**
La manifestation de l'effort évoque la mobilisation de toutes les ressources disponibles pour atteindre le but poursuivi. Qu'il soit intellectuel ou physique, l'effort est un engagement envers la réussite ou dans le soutien qu'on apporte à quelqu'un pour réussir. L'effort se

manifeste également par l'énergie déployée pour être un agent de changement dans son milieu.

- **L'empathie**

L'empathie est la capacité de se mettre à la place de l'autre, de le comprendre intuitivement, qu'il soit un citoyen (ne), un membre du personnel, un bénévole ou un partenaire. Cette aptitude permet de ressentir les sentiments et les émotions de l'autre afin de s'ouvrir à sa réalité.

- **L'ouverture d'esprit**

La réponse aux différents besoins de chacun dans une perspective d'inclusion, d'intégration et d'accessibilité témoigne d'une ouverture d'esprit et d'une considération de l'autre. Cette ouverture d'esprit permet d'accueillir les idées nouvelles et les différents points de vue.

- **La responsabilité**

La responsabilité est le devoir d'assumer pleinement son rôle dans l'organisation, et ce, avec intégrité, transparence, rigueur, objectivité, vigilance et équité. Dans l'exercice de ses fonctions, une personne responsable tient ses engagements de manière professionnelle et elle respecte les normes, les valeurs et les principes mis de l'avant par son organisation tout en répondant de ses actes.

4. ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

En vue de la mise en œuvre de la présente politique, la municipalité s'engage à :

- **Soutenir son personnel à l'aide des moyens suivants :**

- En promouvant, dans toutes les unités administratives de l'institution, des comportements empreints de civisme.
- En révisant les différents codes de conduite et les codes de vie à la municipalité.

En offrant de la formation et en développant des outils;

- Demander à tous les employés de la municipalité d'encourager et de promouvoir le civisme et la prise de décision basés sur une réflexion éthique dans leur sphère d'influence respective; notamment, par la

Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique à la municipalité et le code de vie de l'établissement;

- Promouvoir, par différents moyens, les comportements empreints de civisme auprès des employés et citoyens;
- Définir les modalités d'échange entre le personnel et les citoyens dans les réseaux sociaux, les blogues ou tout autre lien établi dans l'espace virtuel;

5. CHAMP D'APPLICATION ET RESPONSABILITÉS

- **La présente politique s'applique à tous, à toute circonstance, en tout lieu, et ce, même lorsqu'il s'agit d'un espace virtuel. C'est-à-dire, en ce qui concerne la municipalité de Chesterville, qu'elle s'applique :**

- À toutes les catégories d'employés, aux élus, aux bénévoles et aux partenaires;
- Au travail, dans les décisions qui sont prises et les actions qui sont menées;
- À toutes les interrelations avec les collègues, les élus, les partenaires, les bénévoles, etc.;
- À tous les lieux que chacun est susceptible de fréquenter dans le cadre de ses fonctions, qu'il s'agisse d'un lieu physique ou d'un espace virtuel (cyberespace);

- **La présente politique engage la responsabilité de tous et toutes, individuellement :**

- À adhérer aux valeurs de la municipalité et à devenir ambassadeur de son mandat, de ses principes et de ses valeurs;
- À adhérer aux valeurs de la municipalité tout en devenant un modèle, notamment dans le respect et l'application des règles établies localement;
- À promouvoir le respect mutuel et la réciprocité entre les citoyens et le personnel de la municipalité;
- À s'autocritiquer, à se remettre en question, à revoir ses façons de faire, à ajuster ses comportements;
- À collaborer et à participer avec les équipes de travail dans un climat de collégialité et de convivialité;
- À prendre connaissance des principes et des valeurs de la Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique ainsi que des politiques de la municipalité mises en place pour guider la prise de décision dans les divers domaines et à se les approprier.

- **La présente politique impose par ailleurs aux gestionnaires et aux élus de la municipalité, des responsabilités accrues quant à la mise en œuvre et au suivi des exigences nouvelles posées par la politique. Ainsi, il incombera aux gestionnaires et aux élus de s'assurer :**
 - D'analyser toute situation en fonction des principes et des valeurs énoncés par la municipalité;
 - De promouvoir, à l'intérieur de leur unité administrative et dans l'ensemble des instances de la municipalité, les sept valeurs retenues;
 - D'inciter le personnel de la municipalité de même que leurs collègues à adopter, en toute circonstance liée à l'emploi, un comportement empreint de civisme;
 - De faire connaître la présente politique.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière